

Conseil de l'UFR
Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines

Séance du 5 février 2021

Compte rendu n°70

Etaient présents :

COLLEGE A
Mme Sylvie ROQUEMORA -GROS
Mme Sylvie WHARTON
COLLEGE B
M. Mathieu BRUNET
Mme Alice FABRE
M. Médéric GASQUET-CYRUS
COLLEGE IATSS
Mme Catherine CHEVALIER-GRAS
Mme Hélène HERBRETEAU
Mme Nathalie JUVENAL
Mme Carole VITALI
COLLEGE USAGERS
Anaëlle ENOCH
INVITES PERMANENTS
Mme Mathilde THOREL
Mme Gabriella CROCCO
Mme Isabelle RENAUDET
M. Michel DOLINSKI

Mme Stéphanie HUGUET
CHARGES DE MISSION
Mme Cécile BIANCHI

Etaient représentés :

M. Lionel DANY	ayant donné procuration à	M. Médéric GASQUET CYRUS
M. Pascal GANDOULPHE	ayant donné procuration à	Mme Sylvie ROQUEMORA-GROS
Mme Corinne EYRAUD	ayant donné procuration à	Mme Alice FABRE
Mme Sophie NEZRI-DUFOUR	ayant donné procuration à	M. Médéric GASQUET CYRUS
Mme Isabelle PERNIN	ayant donné procuration à	M. Mathieu BRUNET
Mme Françoise DESRUES	ayant donné procuration à	Mme Hélène HERBRETEAU
Mme Sandrine GRANGE	ayant donné procuration à	Mme Hélène HERBRETEAU
Mme Florence BULTEAU-RAMBAUD	ayant donné procuration à	Mme Sylvie WHARTON
Mme Aurélie BIANCARELLI-LOPES	ayant donné procuration à	Mme Sylvie WHARTON
M. Pierre CASANOVA	ayant donné procuration à	M. Mathieu BRUNET

A l'ouverture de la séance et avant la détermination du quorum, **M. Gilles** demande la parole car il souhaite lire un communiqué de la liste Cohésion.

Ce communiqué est joint en annexe.

Après cette lecture, les membres de la liste cohésion se déconnectent de la réunion

Mme Wharton donne alors la parole aux autres membres du conseil qui souhaitent s'exprimer.

M. Gasquet Cyrus a trouvé cette déclaration grotesque. Il peut comprendre les rivalités politiques, la rancœur et la jalouse opposition mais ce communiqué est de mauvaise foi et retourne à la figure de ceux qui l'ont écrit.

Il rappelle que lorsque la liste « Cohésion » était à la tête de l'UFR, elle a choisi de refuser toutes les propositions de chargés de mission faites par la liste « Désirs ». Ce communiqué dit donc tout et son contraire.

Mme Crocco souligne les responsabilités et les conséquences de ce retrait. Des décisions importantes sur des manifestations scientifiques et des appels à projet sont attendues avec des dates de remontée pour le 8 février. Il s'agit des appels à projet Région et des appels à projets de l'UFR.

Les porteurs ont présenté des demandes pour leur projet de manifestation scientifique et attendent une réponse. Si on peut débattre politiquement sur les prérogatives de l'administration provisoire, il est irresponsable de ne pas participer au conseil d'UFR quand des points cruciaux pour la partie recherche sont à l'ordre du jour. Par ailleurs, prendre des décisions dans la situation sanitaire que nous connaissons est essentiel. Ce n'est pas en se retirant du Conseil que les questions vont être résolues.

Mme Wharton précise que ce n'est même pas ce qui est demandé dans ce communiqué qui est extraordinaire par tant de mauvaise foi.

Mme Fabre prend également la parole pour dire qu'elle est très contente du travail réalisé par l'administration provisoire dont les membres n'ont pas choisi d'exercer ce rôle et pour une période aussi longue. Il est important, dans ces moments de crise sanitaire, que la communauté soit solidaire. Le confinement doit entraîner un resserrement des rangs car la maison doit être tenue. Les collègues ont été désignés pour des raisons liées à des circonstances de démissions et de raisons d'âge. L'administration provisoire fait un travail extraordinaire dans des conditions difficiles avec tout le monde, administration et enseignants, derrière elle.

Elle souhaite la remercier car elle permet le fonctionnement de la communauté. Elle se dit scandalisée par l'attitude de certains membres du conseil.

Le quorum de 20 membres étant atteint, la séance est ouverte à 9H 40

1. **Approbation de compte-rendu de séances de conseil (délibération)**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2. **Appel à projet Région (délibération)**

Présentation : Mme Crocco

Une seule demande a été déposée par le Laboratoire Parole et Langage (LPL).

Mme Crocco présente le projet qui s'intitule : « Comprendre : à la recherche des signes linguistiques, gestuels et neurophysiologiques de la compréhension entre deux individus ».

Il est porté par Laurent Prevot et repose, outre les financements demandés à la Région, sur les accords du LPL, de l'institut Convergences et de l'Institute of Language, Communication and the Brain (ILCB). Sont partenaires les équipes d'Ulysse, du Laboratoire d'Informatique et des Systèmes (LIS) et le laboratoire de neurosciences cognitives (LNC).

Le budget est très argumenté pour la partie investissement.

Les montants demandés à la Région sont les suivants :

11500 euros pour la partie investissement,

15000 euros pour la partie fonctionnement,

82490 euros pour l'emploi d'un jeune doctorant.

Une demande à la Région a été faite pour un montant de 11 500 euros pour la partie investissement.

Le Comité de la recherche a émis un avis très favorable à ce projet dont la signature doit être remontée pour le 8 février.

Mme Wharton soumet le point au vote :

- **Vote : 20 pour**

3. **Appel à projet UFR (délibération)**

Présentation : Mme Crocco

Il s'agit du premier appel à projets 2020-2021 pour des manifestations scientifiques avec des journées d'études et des workshops (période de janvier à juin).

Huit demandes concernent des initiatives présentées en 2020 qui n'ont pas eu lieu et ont dû être reportées compte tenu du contexte sanitaire.

La demande de financement à l'UFR pour ces reports s'élève à 15 770 euros.

Huit demandes nouvelles sont présentées pour 2021 pour un montant de 14 420 euros

Le montant total général s'élève à 30 190 euros.

Habituellement, le budget alloué par l'UFR aux manifestations scientifiques s'élève à 46 000 euros par an. (36 000 pour les workshops et 10 000 pour les journées d'études), soit 23 000 euros par semestre.

Les demandes reçues dépassent de 7700 euros le budget initialement prévu.

L'université est toujours en attente de la décision du rectorat sur les reports possibles de crédits 2020 sur 2021, ce qui sera connu courant juin. Dans le cadre du budget rectificatif, il est donc demandé au conseil de prendre des décisions (alors même qu'il ne dispose pas de cette information).

Dans le cas où celui-ci ne serait pas accepté, l'UFR est dans la capacité de couvrir ces 7000 euros et de financer l'ensemble de ces manifestations. La ligne « frais de réception et missions » pourrait en effet être utilisée.

L'UFR se trouve donc dans la capacité de financer l'ensemble des manifestations pour lesquelles elle a reçu des dossiers.

A la différence des années précédentes, le choix a été fait de lancer un appel commun avec un plafond maximal de 3800 euros, compte tenu des difficultés liées aux critères à prendre en compte à la fois pour les workshops et les journées d'études qui s'apparentent à des colloques (avec parfois l'intention pour les porteurs de projets de déposer également des dossiers scientifiques de financement à la fois pour les workshops (avec une intention de dépôts de dossiers scientifiques de financement)).

Pour éviter les difficultés de jugement de la part des experts du comité de la recherche, la décision a été prise de prendre en compte toute la panoplie des manifestations scientifiques : petite journée, colloque, workshop. Il en résulte un seul appel et une même fiche d'évaluation.

Ont été classées premières ex-aequo toutes les demandes de report qui avaient reçu le droit d'être financées et qui ont dû être reportées.

Dans les demandes présentées cette années :

- 3 ont été classées premières ex-aequo (CAER, Centre Gilles Gaston Granger, Echanges)
- 2 sont en quatrième position ex-aequo (LCPP et LERMA)
- 1 a été classée en sixième position (EURASIA)

- Le classement en septième position a été effectué avec une réserve qui porte sur deux aspects : Le porteur de projet est en disponibilité à Pise. Le dossier est donc co- porté par deux ATER. La coordination n'est donc pas faite par un personnel titulaire en activité.

Par ailleurs, parmi les participants à cette journée, un ancien membre de l'IHP a fait l'objet d'une plainte pour harcèlement sexuel au sein du département de philosophie.

Il n'est pas question de se substituer à la justice et la présomption d'innocence est un droit fondamental.

Pour autant, cela n'implique pas d'ignorer l'existence de cette plainte.

Le comité de la recherche a donc proposé à l'unanimité que, tant qu'une décision de justice ne sera pas rendue, la demande de financement soit suspendue.

- En huitième position a été classée une demande du CGGG. Des réserves ont été faites quant à la construction de cette journée.

Mme Crocco souhaite donc que ce classement soit mis au vote mais en dissociant le classement n°7 qui fera l'objet d'un vote spécifique.

M. Brunet remercie Gabriella CROCCO de cette présentation sur un sujet qui n'est pas simple.

Ce n'est pas aux instances de l'université de se substituer à la justice et effectivement le principe de précaution s'impose. Il est essentiel d'attendre les conclusions de la justice avant de financer cette manifestation.

En tant que chargé de mission de la vie étudiante, il souhaite préciser qu'il s'agit, certes, de questions de vie étudiante qu'il serait préférable de ne pas avoir à traiter mais ces situations de harcèlement moral et sexuel existent, il faut faire preuve de responsabilité à cet égard et ne pas les traiter à la légère.

Il est donc d'accord avec la proposition de Mme Crocco pour un vote en deux temps entre les propositions qui ne posent pas de problème et celle pour laquelle des difficultés juridiques et administratives se posent.

Mme Wharton apporte des informations à propos de la recevabilité administrative et indique que le VP recherche a trouvé surprenant que dans un laboratoire de recherche, une manifestation scientifique ne soit pas portée par un collègue qui soit présent dans AMU, mais en disponibilité.

La pertinence scientifique du projet est donc discutable car elle fait retomber la charge de travail sur des ATER qui sont temporaires et précaires, elle est discutable également sur le plan éthique.

Le point suivant est mis au vote : *Vote pour les 15 projets UFR qui n'ont pas suscité de réserves du comité de la recherche (ensemble des projets hormis celui classé en numéro 7 avec les reports)*

- o **Vote : 20 pour**

Le deuxième point mis au vote concerne le projet proposé par l'IHP avec la mention suivante :

Le Conseil d'UFR sursoit à la décision de financement relative à la demande de l'IHP dans l'attente 1) de la confirmation de la recevabilité de cette demande et 2) des résultats de la procédure juridique en cours concernant l'un des invités à cette manifestation.

- o **Vote : 17 pour / 3 Abstentions**

4. Calendrier estival de fermeture de la faculté (délibération)

Présentation : Stéphanie Hugué

La proposition suivante est faite aux membres du Conseil : fermeture du 26 juillet au 22 août soit 4 semaines. Il s'agit d'un calendrier similaire à celui des années précédentes.

- o **Vote : 20**

5. Présentation des équipements de diffusion et d'enseignement dans les amphithéâtres et modalités d'archivage et de lecture en flux continu

Le point est reporté au Conseil d'UFR du 18 février, en présence des Vice-présidents Affaires juridiques et institutionnelles et Numérique, MM. Egea et Amabile.

6. Lecture d'une lettre ouverte du collectif Désirs aux membres du Conseil d'UFR

M. Brunet procède à la lecture de cette lettre ouverte :

« Les présidents et directeurs des établissements d'enseignement supérieur ont reçu vendredi 22 janvier une **nouvelle circulaire, qui prévoit que, d'ici le 8 février, «tous les établissements accueilleront des étudiants en présentiel dans la limite de 20% de leur capacité d'accueil globale et dans le respect des consignes sanitaires en vigueur. Pour les étudiants, cette reprise correspond à l'équivalent d'une journée de présence par semaine** ».

Cette circulaire fait suite aux **annonces du Président de la République**, prononcées sur le vif, lors d'une rencontre avec des étudiants, **sur le campus de Saclay, le jeudi 21 janvier** dernier. Ces décisions ont été **prises sans concertation et se révèlent incompatibles avec l'organisation mise en place à l'université depuis la rentrée de janvier**, faisant elles-mêmes suite à d'autres décisions, toutes aussi peu pertinentes dans le contexte actuel, visant à accueillir les étudiant.es de première année à demi-jauge. **Le travail de l'ensemble des équipes, pédagogiques et administratives, accompli dans des délais très courts, pour permettre l'accueil en petits groupes des premières années**, ainsi que la mise en place du tutorat pour les étudiant.es les plus fragiles, tout en continuant d'assurer toutes les autres missions de l'université pour l'ensemble des publics, a représenté une **charge considérable**.

Charge qui s'est ajoutée aux efforts consentis par l'ensemble des personnels pour que se déroule au mieux le premier semestre selon des **modalités qui n'ont cessé d'évoluer au gré, certes de la crise sanitaire, mais également de l'impérialisme du MESRI** (reprise en présentiel, puis interruption des enseignements) qui semble totalement **ignorant des réalités de terrain**.

Si les **membres du collectif DÉSIRS sont parfaitement conscients des difficultés**, voire des **souffrances des étudiant.es induites par l'enseignement à distance** et de la nécessité de permettre, autant que possible, un retour sur le campus de l'université, **modifier une nouvelle fois les modalités d'enseignement, les emplois du temps et l'occupation des salles d'ici le 8 février** prochain ne ferait qu'ajouter à la **lassitude et à l'épuisement des enseignant.es et des personnels IATSS**, comme à **l'incertitude et à l'anxiété auxquelles font face les étudiant.es** depuis maintenant plusieurs mois. En outre, ces atermoiements nous semblent refléter une **absence de réflexion de fond, pourtant nécessaire, sur les enjeux des dispositifs de présentiel et de distanciel**.

Nous considérons que cette circulaire n'est pas applicable à la lettre. Nous souhaitons que les équipes pédagogiques puissent **continuer à travailler sur la base de ce qui a été décidé et annoncé aux étudiant.es**, au moins jusqu'à la prochaine pause pédagogique de février. **Lorsque c'est possible, le collectif DÉSIRS demande la reprise de certains enseignements en présentiel en demi- jauge ou en effectif réduit, l'accueil des étudiant.es qui le souhaitent et le peuvent par des enseignant.es qui le souhaitent et le peuvent, par les tuteurs pour un appui à la pédagogie et un soutien humain**, ou toute autre solution envisageable dans le respect des possibilités de chacun.

Mme Wharton précise que l'administration provisoire s'inscrit pleinement dans cette ligne.

M. Gasquet Cyrus indique se réjouir que, vu le contexte, la communauté ALLSH aille dans le même sens durant cette période difficile.

Mme Wharton informe les membres du conseil qu'elle a participé avec Mathilde Thorel à une trentaine de réunion avec les collègues enseignants et personnels administratifs et que tout le monde a collaboré à ce travail remarquable.

Cela redonne confiance et énergie.

Elle souligne l'implication, l'investissement et le sens des responsabilités des collègues qui ont su travailler jusqu'à tard le soir afin de répondre à la demande et au besoin des étudiants.

7. Certification en langues

Mme Fabre précise qu'une motion a été envoyée au ministère par l'association ANLEA.

Les arguments sont les suivants :

- On ne peut conditionner un diplôme de l'université à une certification d'un organisme indépendant.

Les universités ont le monopole de la collation des grades.

- Le plurilinguisme est mis à mal par cette certification qui ne porte que sur l'anglais
- Le choix de l'organisme suscite des interrogations car il est inconnu et des problèmes se posent quant à son financement

Les sociétés savantes en langues se sont opposées à cette certification.

Il est donc important que l'UFR se positionne et fasse preuve de son désaccord profond.

Mme Wharton rappelle que le conseil d'UFR a déjà rédigé une motion l'an dernier, qui a été transmise à la présidence.

Désormais, la décision a été prise et un prestataire a été désigné.

Elle se demande quelle est la marge de manœuvre dans la mesure où la loi est applicable.

Mme Fabre suggère que le conseil d'UFR demande à l'établissement de défendre le monopole de l'université quant à la collation des grades ainsi que le CLES.

Mme Wharton rappelle que cette réforme ne sera pas appliquée cette année mais en 2022 et propose la rédaction d'une proposition concrète qui pourra être remontée au CA de l'université.

La motion proposée est la suivante :

Les universités ont reçu le 5 janvier 2021 une note de service concernant le déploiement de la certification en anglais, qui deviendra en 2022 une condition nécessaire pour l'obtention du diplôme de licence.

Le conseil d'UFR ALLSH avait déjà marqué son opposition à ce projet.

Il réitère vivement ses objections, renforcées par les conditions prévues de mise en œuvre de la certification, et tient à rappeler les points suivants :

- cette certification remet en cause le principe de souveraineté des jurys et du monopole de collation des gardes et titres universitaires que la loi attribue à l'Etat
- cette certification nuit au plurilinguisme
- cette certification, conditionnant l'attribution d'un diplôme à une certification privée non reconnue et sans prise en compte du résultat à la certification, ne garantit aucunement la reconnaissance internationale des diplômes, qui est l'un des arguments justifiant la mise en œuvre du dispositif.

Par conséquent, le conseil UFR demande au CA d'AMU de s'emparer de la question, de sursoir au dispositif et de faire remonter son opposition au ministère.

En outre, il souhaiterait que dans le cadre de la politique des langues, les certifications en langues AMU soient renforcées, les licences de langues soutenues, et plus généralement, la valorisation de nos diplômes à l'international poursuivie.

- o **Vote : 20 pour**

8. INFORMATIONS DE L'ADMINISTRATION PROVISoire

Elections :

Elles sont toujours prévues pour les 30 et 31 mars.

L'arrêté électoral devrait être publié 12 février.

Le protocole sanitaire n'est pas encore connu à ce jour.

Mme Huguet précise que c'est la DHSE qui validera l'implantation des bureaux de vote en fonction des effectifs théoriques et des taux de participation antérieure.

Procédure relative à la commission disciplinaire compétente à l'égard des usagers

Le décret du 26 juin 2020 introduit désormais, parmi les procédures disciplinaires à l'égard des usagers, la procédure de reconnaissance des faits.

L'article R 811-40 du code de l'éducation met en œuvre cette disposition selon laquelle un étudiant peut reconnaître les faits. Une procédure particulière est alors mise en place par le Président de l'Université ou son représentant sans que cela donne forcément lieu à une commission disciplinaire.

Tutorat :

Mme Thorel rappelle qu'un volume d'heures a été alloué à toutes les universités par le ministère. Un travail est actuellement en cours avec les départements. Les étudiants sont sollicités à partir de la L3 pour candidater sur ces recrutements de tuteurs.

Une première vague d'heures de tutorat a été attribuée à toutes les universités, avec un volume important pour ALLSH se traduisant par le recrutement de 60 tuteurs.

Une deuxième vague d'heures va arriver avec deux objectifs :

- Permettre à certains étudiants d'avoir une rentrée d'argent car leurs activités professionnelles ne sont plus possibles compte tenu du contexte sanitaire
- Eviter autant que possible le décrochage des étudiants et accompagner les enseignants dans le retour des étudiants en présentiel. Un *vademecum* va être adressé aux tuteurs ainsi qu'une formation.

APPEL A PROJET PASS LASS

Mme Thorel informe les membres du conseil du fait que le Vice-Président Formation a précisé l'existence début janvier d'un appel à projet national PASS / LAS auquel AMU a répondu pour le 1^{er} février.

La proposition d'AMU consiste en un projet « e pass /las » d'hybridation des formations avec un passage des cours à distance.

Les mineurs santé des formations LAS et les mineurs des formations PASS pour les étudiants en santé sont déjà à distance.

La réponse à cet appel à projets est donc une formalisation et permet une valorisation de ce qui a déjà été fait dans PASS / LAS.

Journées Portes Ouvertes (JPO)/Salons :

Mme Thorel fait état des courriers et appels à participation qui ont été lancés.

Le salon de l'étudiant se tiendra le 14 février en ligne. Des manifestations virtuelles seront organisées avec un stand pour les arts, lettres et langues et un autre stand pour les sciences humaines et sociales.

La JPO aura lieu le 13 février.
L'organisation est en voie de finalisation.

Le salon des masters se tiendra le 13 mars avec une plate-forme virtuelle.

La conférence ONISEP ALLSH s'est tenue le 22 janvier avec un représentant pour les Arts et un autre pour la psychologie.

Mme Wharton remercie Mathilde Thorel, ainsi que Mélanie Escoffier, Carine Galvez et Sara Watson pour le travail réalisé.

Modifications de l'offre de formation :

La campagne a été lancée le 6 janvier et relayée dans l'UFR par courrier du 19 janvier.

Un point spécifique avec les équipes formation a été effectué le 27 janvier pour permettre un échange sur *Dream U* et l'appel à projet

Le calendrier de transmission a été fixé au 10 mars par la DEVE

Une remontée aux filières a été demandée pour le 12 février en vue d'un passage devant les instances les 18 février en comité des études et 4 mars en conseil d'UFR.

Campagne de tests COVID :

Elle est en train d'être organisée par la Croix Blanche sur les campus sous la direction de Jean-Philippe Agresti, doyen de la FDSP et responsable du campus Schuman.

Mme Wharton, souhaite conclure le conseil en faisant état des consultations qui sont en train de se dérouler dans les départements concernant les dernières modalités de reprise en présentiel des enseignements.

Elle souligne la quantité de travail que cela engendre et tient à dire un immense merci pour le travail impressionnant et déliant réalisé par Martine Bustany, Emmanuelle Longasvesne et Nathalie Juvenal.

Elle espère que cela permettra le retour en présentiel des étudiants.

Mme Wharton clôt la séance à 11H15.